

**LA LOI DE MODERNISATION DE L'ECONOMIE**  
**« Volet relation financière client/fournisseur »**

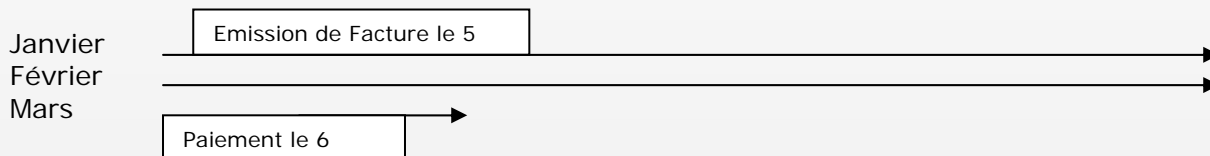
C'est une loi d'ordre public, qui ne sera donc pas accompagnée de décret d'application, et s'appliquera pour les contrats de droit français, dès le **1<sup>er</sup> janvier 2009**.

La **loi s'appliquera aux contrats antérieurs** sauf s'ils comportent des engagements fermes sur la quantité des produits ou un échéancier des prestations ou des livraisons.

La LME ramène les délais de paiement à **45 jours fin de mois**,



ou à **60 jours nets** à partir de la date d'émission de la facture.



**P**our les DOM TOM, la livraison des produits est le point de départ pour le délai de règlement.

**L**es mauvaises pratiques de ceux qui essaieront de contourner la loi :

- ★ L'utilisation abusive du stock de consignation exigé par votre client pour gagner un délai supplémentaire.
- ★ La localisation à l'étranger d'un élément du contrat pour échapper à la loi française.
- ★ L'exigence de report de facture afin de repousser la facturation.
- ★ La demande de contreparties, en termes d'escomptes ou de réductions de prix.
- ★ L'exigence que le fournisseur reprenne les marchandises à rotation lente.
- ★ Le refus d'appliquer la loi au motif de l'existence d'un accord cadre antérieur.

**U**n rapport des commissaires aux comptes traitera des délais de paiement de l'entreprise.

**L**a loi prévoit une augmentation des **pénalités de retard** égale au minimum au taux d'intérêt légal multiplié par 3 et au maximum le taux de la BCE + 10 points.

Ces pénalités **doivent figurer dans vos conditions de règlement**, et devront être obligatoirement exigées dès le 1<sup>er</sup> jour de retard. Les contrevenants encourent des sanctions civiles ou pénales importantes (personne physique 15 000€, personne morale 75 000€).

**L**a question est : « Combien d'entreprises ne supporteront pas le pincement de trésorerie durant cette période? »

**L'assurance crédit sécurise la trésorerie de votre entreprise, vous êtes protégé contre les tensions financières et le risque de défaillances.**

**Yann REGARD**  
02 35 12 35 87  
[yann.regard@ofracar.fr](mailto:yann.regard@ofracar.fr)